

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2010

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 25 mai 2010 à 20 heures et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Monsieur le conseiller Patrick Thifault a motivé son absence.

Le directeur général, le directeur général adjoint et la greffière sont présents.

RÉSOLUTION 2010-05-328
RÈGLEMENT RV-1479 - AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1479 décrétant des travaux d'aménagement des terrains synthétiques de soccer-football au parc Jean-Jacques-Rousseau et au parc Régional et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2010-05-329
SOUSSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPLOITATION DE L'USINE D'ÉPURATION, DE STATIONS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE STATIONS DE POMPAGE AINSI QUE LE SUIVI DE L'ÉCHANTILLONNAGE INDUSTRIEL

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE reporter le présent article à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-05-330
SOUSSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUSSIONS – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE AMBROISE-LAFORTUNE, TRONÇON IV AINSI QUE SUR LA RUE DORIS-LUSSIER, TRONÇON I - CONTRAT 2010-1135 - RÈGLEMENT RV-1456

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour les travaux d'éclairage sur la rue Ambroise-Lafortune, tronçon IV ainsi que sur la rue Doris-Lussier, tronçon I - Contrat 2010-1135 - Règlement RV-1456

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-05-331
SOUSSIONS – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE AMBROISE-LAFORTUNE, TRONÇON IV AINSI QUE SUR LA RUE DORIS-LUSSIER, TRONÇON I - CONTRAT 2010-1135 - RÈGLEMENT RV-1456**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu neuf soumissions pour les travaux d'éclairage sur la rue Ambroise-Lafortune, tronçon IV ainsi que sur la rue Doris-Lussier, tronçon I, à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Construction Serge Demers 671, Des Ateliers Boucherville (Québec) J4B 8H3	165 065,85 \$
Laurin, Laurin (1991) inc. 4500, boulevard de la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7H 1R9	167 327,58 \$
Nelect / Le Saux inc. 104, boulevard Montcalm Nord Candiac (Québec) J5R 3L8	183 234,05 \$
Lumidaire inc. 435-A, boulevard Industriel Saint-Eustache (Québec) J7R 5R3	184 065,33 \$
Pierre Brossard (1981) ltée 9595, rue Ignace Brossard (Québec) J4Y 2P3	204 063,55 \$
Chagnon (1975) ltée 8345, Pascal Gagnon St-Léonard (Québec) H1P 1Y5	217 716,09 \$
Construction NRC inc. 160, Deslauriers Ville Saint-Laurent (Québec) H4N 1V8	246 691,02 \$
Bruneau Électrique inc. 527, boulevard Dollard Joliette (Québec) J6E 4M5	279 890,56 \$
Fine Pointe Tech inc. 1075, Armand-Bombardier Terrebonne (Québec) J6Y 1S9	336 384,15 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter l'offre de Construction Serge Demers, au montant de 165 065,85 \$, taxes incluses, pour les travaux d'éclairage sur la rue Ambroise-Lafortune, tronçon IV ainsi que sur la rue Doris-Lussier, tronçon I - Contrat 2010-1135 - Règlement RV-1456.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-05-332
PERCEPTION DES DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET
SABLIÈRES - CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'entériner la création aux états financiers du 31 décembre 2009, du fonds réservé à la réfection des voies publiques subissant les inconvénients du transport des matières extraites des carrières et sablières, conformément à l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, tel que confirmé au rapport du directeur général adjoint et trésorier de la Ville en date du 3 mai 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-05-333
PERCEPTION DES DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET
SABLIÈRES - SIGNATURE D'UNE ENTENTE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer une entente avec la Ville de Saint-Eustache portant sur l'application du régime relatif au Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et ce, conformément aux articles 78 et suivants de la Loi sur les compétences municipales. Cette entente s'applique aux années financières 2009, 2010 et 2011 et est renouvelable à moins d'un avis par l'une des parties à l'entente. »

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-05-334
CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE - FINANCEMENT
SUPPLÉMENTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE
CAUTIONNEMENT**

ATTENDU QUE par sa résolution 2010-04-310 adoptée le 6 avril 2010, le conseil a autorisé que la Ville s'engage de façon inconditionnelle et irrévocable à cautionner, avec la Ville de Blainville, divers nouveaux prêts à être consentis par la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée en faveur du *Centre d'excellence sur glace*, et ce, pour un montant n'excédant pas 3 900 000 \$;

ATTENDU QUE la Caisse soumet à la municipalité, pour signature, le contrat de cautionnement visant à officialiser l'engagement de la municipalité en vertu de ladite résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser expressément la signature de ce contrat de cautionnement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de cautionnement avec la Ville de Blainville, en faveur de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée, pour des prêts additionnels au montant de 3 9000 000 \$ consentis à *Centre d'Excellence sur glace*, lequel contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

DE demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

DE préciser que la présente résolution complète, à toutes fins que de droit, la résolution 2010-04-229 adoptée par ce conseil le 6 avril 2010;

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été adressée au conseil.

RÉSOLUTION 2010-05-335 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE lever la séance à 20 h 07.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière

